

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

La participation électorale ne cesse de faiblir depuis une trentaine d'années. Constatée à chaque scrutin, à la seule exception de l'élection présidentielle, cette érosion de la participation touche aussi tous les types d'élections : étudiantes, professionnelles, chambres consulaires, Unions régionales des professions de santé, ou encore celles organisées par les mutuelles, associations, copropriétés, quartiers etc.

Alors que le vote est a priori l'outil par excellence de l'expression démocratique, sa désaffection exige de s'interroger sur ses causes et les moyens d'y remédier. Il en va non seulement de la légitimité et de la représentativité des élus, mais aussi de la préservation de cette possibilité offerte aux citoyens.

Les auditions nous ont montré que l'un des principaux leviers de la participation était à rechercher dans la perception du sens et des enjeux d'une élection.

A cet égard, nous soutenons la préconisation sur la médiatisation des enjeux de toutes les élections professionnelles, qu'elles concernent les salariés ou agents, comme d'autres acteurs économiques.

Cette communication en amont des scrutins, qui serait soutenue par une visibilité renforcée autour d'un visuel unique, exige surtout que les électeurs appréhendent pleinement l'objet du vote et son intérêt.

C'est pourquoi, il convient d'investir dans la pédagogie autour des projets que portent les candidats, tout en montrant les effets concrets de chaque élection, de sorte que les électeurs fassent réellement le lien entre leur quotidien et les actions à mener par celles et ceux qui les représenteront.

Cela vaut par exemple pour les salariés des TPE qui doivent mesurer les impacts de leurs accords de branche sur leurs conditions de travail. Cela vaut aussi pour les artisans souhaitant créer, développer ou céder leur entreprise, qui doivent percevoir toute l'importance de l'accompagnement que peut leur apporter leur Chambre de métiers. Cela vaut encore pour les professionnels libéraux lorsqu'ils élisent leurs représentants au sein des Ordres, des caisses de retraite ou des Unions Régionales Professionnelles.

Bien sûr, cette information relève d'abord, des organisations parties prenantes mais elle doit aussi pouvoir s'appuyer sur la connaissance et la compréhension des divers processus électoraux comme de leurs implications.

A ce titre, il est essentiel – comme le recommande l'Avis - de renforcer l'apprentissage de la citoyenneté, à travers l'enseignement civique et la valorisation de l'engagement, mais également via sa mise en pratique dans les écoles, collèges, lycées, CFA, universités.

Encourager la participation aux élections suppose par ailleurs de faciliter les opérations de vote, en levant les freins pratiques ou techniques, notamment en termes de temps disponible ou de capacité à utiliser un outil numérique.

A cet égard, nous soutenons la proposition de l'Avis d'offrir, autant que possible, plusieurs modalités de vote, ou encore de réfléchir aux moyens d'assurer une proximité en termes de lieux ou de moments pour l'organisation des scrutins.

En guise de conclusion, il nous paraît utile de le rappeler : « utiliser son droit de vote est le meilleur moyen de le conserver » ; c'est le fil rouge de cet Avis et le Groupe Artisanat et Professions Libérales l'a voté.